

Accueil>Législation et jurisprudence>Identifiant européen de la jurisprudence (ECLI)

Identifiant européen de la jurisprudence (ECLI)

Autriche

Coordinateur national ECLI

Bundesministerium für Digitalisierung und Wirtschaftsstandort
Digitales und E-Government - Programm- und Projektmanagement (Abt. III/5)

Stubenring 1

A-1010 Vienne

Helmut Weichsel

Tél. (+43 1) 53115/204211

Fax: (+43 1) 53109/204211

Courriel: helmut.weichsel@bmdw.gv.at

Code pays

Code pays ECLI pour l'Autriche: [AT]

Génération d'un ECLI national

Un ECLI est attribué lors de la publication des décisions des juridictions/autorités suivantes sur l'internet:

Cour constitutionnelle (Verfassungsgerichtshof)

Cour suprême (Oberster Gerichtshof) et autres juridictions

Tribunal administratif fédéral (Bundesverwaltungsgericht)

Tribunal des finances fédéral (Bundesfinanzgericht)

Tribunaux administratifs régionaux (Landesverwaltungsgerichte)

Autorité chargée de la protection des données (Datenschutzbehörde)

Dernière mise à jour: 08/12/2021

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.